

| BORDEREAU DES PRIX TRAVAUX |   |         |                        |
|----------------------------|---|---------|------------------------|
| N° de prix                 | Désignation   | Unité   | TARIFS                 |
|                            |   |         | Prix unitaire en € TTC |
| <b>TRAVAUX</b>             |   |         |                        |
| 4                          | <b>Pose d'une boîte de branchement lors d'une opération d'investissement portée par la régie d'assainissement</b>   |         |                        |
| 4-1                        | <p>Réalisation de travaux relatifs à la pose d'une boîte de branchement en limite de propriété pour une longueur inférieure ou égale à 5 mètres par rapport au réseau gravitaire de collecte ou de transfert en cours de réalisation.</p> <p><i>Cette prestation peut être demandée par le propriétaire d'un terrain nu pour une viabilisation ou par le propriétaire d'un immeuble existant déjà raccordé pour la pose d'une boîte de branchement supplémentaire. Elle peut être demandée par un usager que dans le cadre d'une opération d'investissement portée par la régie d'assainissement et qu'en phase chantier.</i></p> | Forfait | 3 100,00 €             |
| 4-2                        | Réalisation des mètres linéaires au delà du forfait des 5 mètres linéaires hors chaussée (sans revêtement spécifique). Prestation s'ajoutant au forfait mentionné au prix 4-1.  | ml      | 310,00 €               |
| 4-3                        | Réalisation des mètres linéaires au delà du forfait des 5 mètres linéaires sous chaussée (voie en bicouche ou enrobé). Prestation s'ajoutant au forfait mentionné au prix 4-1.  | ml      | 520,00 €               |
| 4-4                        | Réalisation des mètres linéaires au delà du forfait des 5 mètres linéaires sous voie avec un revêtement particulier (hors bicouche et enrobé) (ex : béton désactivé, dalle, etc.). Prestation s'ajoutant au forfait mentionné au prix 4-1.  | ml      | 620,00 €               |
| 4-5                        | Moins value en cas de travaux communs avec des travaux relatifs aux eaux pluviales urbaines.<br>Moins value applicable sur la somme des travaux d'eaux usées  | %       | 3%                     |

Taux de TVA - travaux : 10%